

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*



**COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 juin 2020**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15    Présents : 15    Votants : 15

**Date de la convocation :**

23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juin à 20h30.

Le Conseil Municipal de VILLE SAINT JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DUCHATEAU Francis, Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : DUCHATEAU Francis, RIFAUT Pascal, LOUIS Éric, GOUBIN Patrick, LOUGUET Bernard, PERADON Philippe, MALDINEZ Alain, BIRAND Thierry

Mesdames : PAJNIC Marie-Pierre, CRASSON Sybille, ZYLA Sophie, de VIGNERAL Elisabeth, CUCALON Noëla, GENTET Sandrine, LE TRON Marion.

**Secrétaire :** Monsieur LOUGUET Bernard

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour comme suit :

\* supprimer la délibération dite occupation du domaine public MARCHÉ

\* ajouter en délibération :

- La désignation des délégués locaux au CNAS
- Le transfert au syndicat mixte des écoles l'aide financière de la CCMSL pour les accueils périscolaires de la commune
- La désignation des délégués au bassin du Loin (EPAGE)

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Le compte rendu de la séance du 04 juin 202 est adopté avec l'observation suivante :**

Mme CRASSON Sybille demande que soit noté sur le compte rendu l'intervention de Monsieur RIFAUT Pascal à savoir une interrogation sur l'embauche d'un adjoint administratif au vu de l'intensification du travail fait et demandé en mairie.

Le conseil municipal a pris connaissance

**INFORMATIONS DIVERSES**

**INSEE**

Une nouvelle campagne de recensement se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021, pour cela un coordinateur communal est désigné il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de recensement. Par arrêté, Patrick GOUBIN a été nommé coordinateur communal.

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*

**EDF Collectivités**

Afin de faciliter la gestion et la maîtrise des dépenses d'électricité, EDF collectivités vient d'élaborer notre bilan annuel 2019 nous donnant sur 12 mois nos consommations et services facturés sur cette période.

**SDESM (Syndicat des énergies)**

Dans le cadre du marché public associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, la commune vient de recevoir le rapport d'activité sur la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Le dossier de séance du comité syndical du 26 juin a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

**CIMETIÈRE**

L'implantation des futures concessions est actuellement à l'étude, l'extension de notre cimetière va bientôt prendre du service.

**AGENCE SEINE NORMANDIE**

Une information relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine -Normandie pour l'année 2019 vient de paraître.

**ÉCOLE :**

L'équipe éducative actuellement en place sur Ville St Jacques, sera différente à la rentrée.  
Le nouveau directeur était présent lors du conseil d'école du 29 juin 2020.

**POUR DÉLIBÉRATIONS**

**19-2020 : Compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune**

Le Conseil Municipal, **DÉCLARE** à l'unanimité,

- que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par Mme CHARPENTIER-HILBERT Marie-Christine, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- que les écritures du trésorier principal sont identiques à celles de l'ordonnateur.

**APPROUVE**, à l'unanimité, des présents et des représentés, le compte de gestion de l'exercice 2019.

**20-2020 : Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune**

Le Conseil Municipal **PROPOSE** d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2019 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes :** 524 363.34 €

**Dépenses :** 407 957.52 €

**Excédent :** 116 405.82 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Recettes :** 31 626.61 €

**Dépenses :** 81 542.16 €

**Déficit :** 49 915.55 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat de clôture Exercice 2018	355 309.37	2 229.87	357 539.24
	-		-
Part affectée à l'investissement 2019			0
	+	+	+
Résultat de l'exercice 2019	116 405.82	- 49 915.55	66 490.27
Résultat de clôture de l'exercice 2019	<b>471 715.19</b>	- 47 685.68	<b>424 029.51</b>

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, des présents et représentés,

- **de prendre** acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés
- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune, dressé par Monsieur Francis DUCHATEAU, Maire, tel qu'il lui a été soumis ;
- **et donne** décharge à Monsieur le Maire en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2019.

**21-2020 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de clôture de l'exercice 2019 section de fonctionnement est de 471.715,19€.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.**DÉCIDE** :

- **d'inscrire** le déficit de clôture 2019 section d'investissement soit 47 685,68€ à l'article 001 dépenses de la section d'investissement du Budget 2020,
- **d'affecter** une partie de l'excédent de clôture 2019 section de fonctionnement soit 47 685,68€ au financement des dépenses d'investissement à l'article 1068 du Budget 2020,
- **d'affecter** le reste de l'excédent de clôture 2019 section de fonctionnement soit 424 029,51€ à l'article 002 recettes de la section de fonctionnement du Budget 2020.

**22-2020 : Vote des taux des taxes directes locales 2020**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, **DÉCIDE**, d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) en suivant l'inflation 2019, comme suit :

<b>Taxe foncière « Bâti » :</b>	<b>21.51 %</b>
<b>Taxe foncière « Non Bâti » :</b>	<b>55.45 % (inchangé)</b>

**23-2020 : Vote des subventions**

Le conseil municipal examine les propositions de subventions 2020 :

CCAS	4000.00 €
Club St Jacques	100.00 €
Comité des fêtes	450.00 €
Amicale scolaire	300.00 €
Syndicat de chasse	550.00 €
Confrérie St Vincent	300.00 €
Les petites ailes	50.00 €
FNACA	160.00 €
Arts Martial VSJ	300.00 €
Art'mania	300.00 €
Bellydance	300.00 €
Yapafoto	300.00 €
Le petit chœur à chansons	300.00 €
Radio oxygène	990.00 €
<b>Total :</b>	<b>8 400.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **passé au vote**

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 4

Madame de VIGNERAL Elisabeth, présidente de l'Association « Art'Mania »  
Monsieur LOUGUET Bernard Trésorier de l'association « Confrérie St Vincent »  
Madame CRASSON Sybille trésorière du « Petit chœurs à chansons »  
Monsieur LOUIS Éric, trésorier « du syndicat de chasse »  
S'abstiennent pour le vote des subventions.

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*

**24-2020 : Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- 1°) Qu'un projet de "BUDGET 2020" leur a été remis,
- 2°) Que celui-ci a été établi par ses soins
- 3°) Qu'il est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	<b>913 039.03 €</b>	<b>177 460.99€</b>	<b>1 090 500.02 €</b>
Dépenses	<b>913 039.03 €</b>	<b>177 460.99€</b>	<b>1 090 500.02 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés, **APPROUVE et VOTE le budget primitif 2020 par chapitre**, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 090 500,02 € (Un million quatre-vingt-dix mille cent cinq euros et deux centimes)

**25-2020 : Redevance pour occupation de domaine public communal due par ENEDIS**

Le conseil Municipal, **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

**26-2020 : Désignation des délégués locaux de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

**Le Conseil Municipal** : Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ou des représentés, **DÉCIDE** de désigner :

- **Monsieur GOUBIN Patrick**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en qualité de délégué représentant les élus.
- **Madame Martine GASPAS**, Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité de délégué représentant les agents.

**27-2020 : Transfert au syndicat des écoles de l'aide financière de MSL pour les accueils périscolaires de la commune de Ville Saint Jacques**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer et d'autoriser le comptable de la collectivité à encaisser la somme perçue au titre de cette convention et de la reverser au Syndicat Intercommunal des écoles de Noisy Rudignon et Ville Saint Jacques

**Le Conseil Municipal** : Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le transfert.

**28-2020 : Désignation des délégués au comité de bassin de l'EPAGE (Etablissement Publics d'Aménagement et de gestion des eaux)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune se trouve sur le territoire de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique du Loing (EPAGE) qui s'organise en « sous bassins » afin qu'un interlocuteur technique soit présent sur chacune des parties du territoire.

le conseil municipal procède à la désignation par bulletin secret au comité de bassin de notre secteur

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Titulaire : Madame LE TRON Marion

Suppléant : Monsieur GOUBIN Patrick

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*

**QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de :

- Mme ZYLA Sophie concernant l'école qui interroge sur le fait qu'il n'y a pas eu de remise de prix à Ville Saint Jacques alors qu'à Noisy cela aurait été fait.  
*Après renseignements pris auprès des écoles, Mme BUTTER directrice de l'école de Noisy et Mme DESANTES ont organisé cette remise de prix, ce vendredi 03 juillet.  
Concernant l'école de Ville St Jacques, la priorité ayant été de gérer la crise sanitaire du COVID19, la remise de prix n'a pas été programmée.*
  
- M. LOUIS Éric informe le conseil, qu'au niveau de la mare rue de l'Orgenoy, les ragon dins nombreux sur ce plan d'eau véhiculent des maladies transmissibles à l'homme dont la leptospirose et qu'ils détruisent les berges avec les trous qu'ils forment. Une information sur les risques sera faite dans le prochain bulletin municipal et une étude sur les moyens de régulation de l'espèce sera lancée.
  
- M. GOUBIN Patrick, suggère qu'une rencontre entre les nouveaux élus et le personnel soit programmée, pour faire connaissance ainsi qu'une visite de notre patrimoine communal avec l'équipe municipal.
- Mme De VIGNERAL, remercie la municipalité pour l'aide apportée aux associations (Prêt des salles communales ; subventions ....)

Fin de réunion 22h45.